

Exercice de planification financière

Yves (58 ans) et Caroline (57ans) forment un couple épanoui et heureux depuis 4 ans. Ils ont d'ailleurs emménagé ensemble depuis deux ans. Le couple a beaucoup hésité à se marier. En effet, contrairement à Caroline, Yves a déjà été marié une première fois dans le passé. Les deux enfants issus de cette union sont d'ailleurs majeurs et indépendants financièrement depuis peu. Caroline, elle, n'a jamais eu d'enfant. Le couple se considère totalement libre de profiter de la vie à deux, et envisage une retraite pleine de perspectives.

Yves a donné une bonne partie de ses économies au moment de la dissolution du régime matrimonial. Depuis, les études de ses enfants ne lui ont pas vraiment permis d'épargner, excepté sur sa prévoyance privée. Il compte sur une capacité d'épargne confortable pour les quelques années qu'il lui reste avant sa retraite, car ses enfants viennent de finir les études. Caroline, gagnant un peu moins, a capitalisé jusqu'ici CHF 110'000 sur son compte épargne. Elle bénéficie également d'un troisième pilier bancaire, sur lequel elle verse le montant maximum. Elle a également hérité de quelques actions de son père, d'une valeur de CHF 90'000, actuellement sur un dépôt titre auprès de Lombard Odier. Elle ne s'y est jamais intéressée car elle n'a pas de projet financier d'ici à sa retraite.

Yves et Caroline ont toujours travaillé en Suisse et avec des revenus moyens plutôt élevés. Ils s'attendent donc tous les deux à percevoir une rente maximale de l'AVS chacun. Quant à la situation LPP, vous avez obtenu les certificats LPP qui vous ont permis d'extraire les informations ci-dessous :

Yves

Avoir de vieillesse acquis : CHF 616'640
Avoir de vieillesse projetée : CHF 736'540 à 65 ans
Rente de vieillesse projetée : CHF 38'300 à 65 ans
Rachat maximal possible : CHF 155'000
EPL à l'âge de 50 ans : CHF 530'000

Caroline

Avoir de vieillesse acquis : CHF 463'200
Avoir de vieillesse projetée : CHF 505'818 à 64 ans
Rente de vieillesse projetée : CHF 27'820 à 64 ans
Rachat maximal possible : CHF 115'000
EPL à l'âge de 50 ans : CHF 370'000

N'étant plus qu'à quelques années de la retraite, comme beaucoup de couples, Caroline et Yves se posent tout un tas de question :

Aurons-nous suffisamment d'argent à la retraite pour vivre confortablement ?

Ne pas se marier est-il un bon calcul ?

Comment alléger notre fiscalité ?

Yves est également inquiet de sa succession en cas de décès...

Exercice de réflexion – basic

1. Dans l'hypothèse où Caroline et Yves choisissent tous les deux l'option de la rente LPP à 100% au moment de la retraite, complétez le bilan de pertes et profits ci-dessous :

Actuel		Retraite ?	
-	+	-	+
Loyer 40'000	Salaire Yves 130'000	Loyer	Yves AVS+LPP
Impôts 40'000	Salaire Caro. 110'000	Impôts23'000	Caro. AVS+LPP
Prévoyance 17'000	Revenu fortune 0	Prévoyance	Revenu de la fortune
Assur. Santé 15'000		Assur. Santé	
Cons. cour. 113'000		Cons. Cour . 60'000	
CHF 220'000	CHF 240'000 <i>CHF 20'000 épargne libre</i>	CHF	CHF

Une fois leurs charges payées, le couple souhaite disposer d'environ CHF 5'000 par mois pour leurs dépenses de consommations courantes. Est-ce réaliste selon vous ?
 ! Si non, sur combien peuvent-ils compter :

2. Dans l'hypothèse où Caroline et Yves choisissent tous les deux de prendre le capital LPP. Sachant que le couple a estimé son besoin mensuel total brut à 8'500.-, combien d'année le couple pourrait-il vivre en toute sérénité avant de rencontrer des problèmes de trésorerie ? (Rendement de la fortune 0%)
-

3. Citez pour chacune des options, rentes ou capital, un argument positif et un négatif :

Rente LPP : a)
 : b)

Capital LPP : a)
 : b)

4. Dans l'hypothèse où, après votre analyse, Caroline décide de prendre la rente LPP à 100%, auriez-vous un conseil fiscal à lui donner ?